



COMMUNIQUE DE PRESSE

8 janvier 2014

Portefeuille final des DPU 2013 et report des clauses de transferts de DPU 2014

L'année 2014 constitue une année de transition avant la mise en œuvre de la réforme de la PAC en 2015. A ce titre, certaines évolutions (baisse du budget, évolutions des soutiens couplés) impacteront le montant des aides dès la campagne 2014 et conduiront à réduire la valeur faciale de tous les droits à paiement unique (DPU).

Dans ce contexte, les portefeuilles de DPU finaux de 2013 ne seront pas identiques aux portefeuilles initiaux de 2014.

Au vu du délai nécessaire à leur calcul, la notification des portefeuilles finaux 2013 et initiaux 2014 sera mise en ligne et adressée aux exploitants **début avril**, accompagnée d'un courrier expliquant le passage de l'un à l'autre des portefeuilles.

Attention, tant que le portefeuille des DPU 2014 n'est pas notifié et donc que la nouvelle valeur faciale des DPU n'est pas connue, **les formulaires de transfert de droit au titre de la campagne 2014 ne peuvent être déposés à la DDT.**

Les portefeuilles de DPU seront consultables sous TelePAC (www.telepac.agriculture.gouv.fr) dans la rubrique «mes données personnelles/mes courriers».

Contact DDT

☎ 05 53 69 34 69

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Joëlle MEURISSE
☎ 05 53 77 61 83
joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr